

REACH et la maîtrise du risque chimique : un bilan positif, un outil à améliorer

Déclaration du groupe CGT

Notre assemblée se tient dans un moment d'exception, à l'heure où une majorité d'organisations syndicales représentant une majorité de salariés, soutenue par la majorité de la population, s'oppose au projet de loi Retraites, portant ainsi le refus d'une société individualiste ; il est urgent de dénoncer le mensonge d'une politique néo-libérale qui cherche à imposer son projet en méprisant les principes démocratiques, et en utilisant des méthodes autoritaires et répressives.

Chère Anne Marie, chère Catherine,

REACH est entré en vigueur malgré l'opposition du patronat qui annonçait la fin de l'industrie chimique européenne. Les syndicats ont joué un rôle déterminant dans son adoption et continuent à veiller à son bon fonctionnement, notamment pour sensibiliser sur les lieux de travail.

La CGT est convaincue de ses bénéfices pour la santé des millions de travailleurs exposés quotidiennement aux substances chimiques, pour la protection des populations et de l'environnement, mais aussi pour l'avenir de l'industrie européenne. En effet, REACH peut être un outil de protection pour nos entreprises, et de régulation de la concurrence.

Les entreprises visées ont contribué à affaiblir REACH et à différer sa pleine entrée en vigueur. Le nombre et la qualité des dossiers enregistrés restent insuffisants. La simplification des procédures ne doit pas aller jusqu'à la dénaturation de la norme et de son contrôle, ni conduire à une protection moindre en France.

L'équité au plan international est nécessaire. Mais les distorsions ne concernent pas que les entreprises hors Union Européenne : il a été cité en audition la situation choquante de certains ports européens cherchant à attirer les conteneurs à dédouaner. Nous soutenons particulièrement la préconisation d'organisation d'États généraux des douanes au niveau européen, où pourrait être discutée et homogénéisée la manière d'appliquer REACH, et qui bénéficierait du retour d'expérience très positif des États Généraux pour la Douane tenus dans l'enceinte du CESE en 2013, à l'initiative des syndicats français.

Le rapport souligne le manque de moyens de contrôle et l'absence de sanctions. Oui, les moyens de l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques – european chemicals agency) ne sont pas à la hauteur des enjeux, et son mode de financement doit être revu. Les syndicats réclament toujours de disposer d'un droit de vote au conseil d'administration de l'ECHA.

Sur le plan national, la CGT demande une meilleure cohésion entre les services de l'État, douaniers et préfectoraux, et les DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), et dénonce les restructurations et suppression d'effectifs dans les douanes.

Enfin, la CGT aurait souhaité revenir sur l'expertise et les prérogatives à disposition des salariés dans le contexte de suppression des CHSCT, et attendait des propositions plus offensives pour la protection des salariés, notamment l'impact des effets cocktail ou des expositions longues à de faibles doses.

La CGT a voté cet avis.